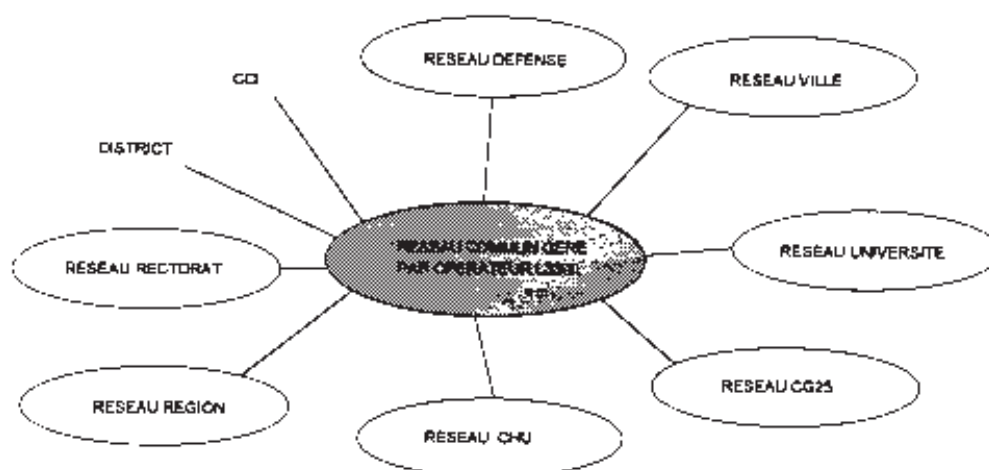


Opérateur du Réseau LUMIERE - Lancement de la procédure d'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 2 ans, les extensions réalisées sur le Réseau LUMIERE, ainsi que l'augmentation du nombre des membres du GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs), avaient entraîné avec l'Autorité de Régulation des Télécommunications un débat sur l'évolution juridique du réseau actuel.

Après plusieurs réunions de travail entre les partenaires du réseau et la Préfecture et à la demande de l'ART, il a été décidé d'abandonner le concept actuel de monoGFU pour aboutir à la création de plusieurs GFU institutionnels. Chaque partenaire disposera donc de son propre réseau indépendant ; il pourra y intégrer des associations, SEM... avec lesquelles il a une communauté d'intérêts.

Pour poursuivre le développement des projets et services entre les partenaires (Bibliothèques, Ecoles...), les réseaux de chaque administration seront interconnectés en faisant appel aux prestations d'un opérateur de télécommunications titulaire des licences L33-1 et L34-1.



Le réseau commun deviendra alors un **réseau ouvert au Public**.

Cette évolution juridique converge avec le souhait de la Ville de Besançon de mettre en oeuvre une politique d'aménagement de son territoire en terme de réseau de télécommunications, ceci devant permettre à brève échéance l'exercice d'une véritable concurrence entre opérateurs, et l'accès à des services hauts débits pour les entreprises qui en ont besoin.

Comme le prévoit l'article 17 de la loi d'aménagement du territoire en date du 25 juin 1999, la Ville de Besançon a constaté en fin d'année 1998 la carence d'une offre haut débit sur son territoire et a décidé avec ses partenaires de poursuivre les extensions du Réseau LUMIERE.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer un appel d'offres afin de confier la gestion et l'administration du réseau commun à un opérateur de télécommunications, selon les règles prévues par les lois du 25 juin 1999 (LOADT) et du 27 juillet 1997 ainsi que par le Code des Marchés Publics.

Les prestations qui seront demandées concernent :

- l'interconnexion des réseaux indépendants
- la fourniture de services de transport sur le réseau ouvert au public (voix, données, images).

Le marché sera établi pour une durée de 3 ans renouvelable à son terme annuellement pour une durée maximale de 5 ans.

L'infrastructure sera mise à disposition de l'opérateur sous forme locative en prenant en considération les règles d'amortissement prévues à cet effet.

Le choix de l'opérateur sera fait par une Commission d'Appel d'Offres élargie aux partenaires copropriétaires de l'infrastructure.

Conformément à la convention signée entre les partenaires, la Ville de Besançon établira le marché et assurera la comptabilité en dépenses et recettes de cette mise à disposition dans l'attente de la constitution d'un Syndicat Mixte regroupant les partenaires ayant compétence en matière d'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence du choix de l'opérateur du Réseau LUMIERE et à signer le marché à intervenir.

«M. VUILLEMIN : C'est l'occasion de faire le point sur ce dossier dans la mesure où pas plus tard que la semaine dernière, mercredi dernier, accompagné de notre collègue Pierre RUEFF et de M. LAMBEY, directeur du Service Informatique, j'ai rencontré le président de l'ART à Paris en présence du Préfet. Je rappelle rapidement l'évolution des choses : vous savez tous, on en a déjà parlé, que le développement du Réseau LUMIERE, son extension, l'augmentation des membres du groupe fermé d'utilisateurs, ont entraîné un débat avec l'autorité de régulation des télécommunications, notamment sur l'évolution juridique de ce réseau. Au printemps dernier, le Maire et moi avons rencontré le président de l'ART, déjà en présence du Préfet de Région, et je voudrais à cette occasion souligner le rôle éminent joué par le Préfet pour faire aboutir ce dossier, notamment au niveau de l'ART. A cette première occasion, nous avons insisté sur la notion de projet qui est très forte dans le développement de ce réseau, projet qui doit servir d'une part le citoyen, l'usager, c'est-à-dire par l'amélioration de la qualité du service public et d'autre part le deuxième volet, qui posait problème, le développement économique de la Ville. Pour atteindre ces objectifs, il convient, ça nous a été dit et écrit, d'abandonner le concept actuel de mono GFU. Vous savez que nous étions en groupe fermé d'utilisateurs avec la Ville, le Rectorat, l'Université, l'Hôpital, etc. D'autres frappaient à la porte de ce GFU mais n'avaient pas encore toutes les autorisations pour y figurer ; je pense à la Région, au District, à la Chambre de Commerce, à l'Équipement, etc. La Défense faisait, elle, déjà partie des six copropriétaires initiaux.

Alors qu'est-ce que ce multi GFU ? Ça veut dire que chaque institution : la Ville, le Rectorat, l'Université, l'Hôpital, etc. aura son propre GFU. Cette position de l'ART nous a bien été confirmée mercredi dernier et cette réunion a permis de lever un certain nombre d'ambiguïtés qui pouvaient encore exister ici ou là. Donc le mono GFU va être transformé en multi GFU. La ville, qui est leader sur ce dossier, au nom de tous les copropriétaires, de tous les membres du GFU, va déposer un dossier auprès de l'ART pour obtenir les autorisations nécessaires à la création de ce multi GFU. Il sera donc créé un seul réseau indépendant supportant plusieurs GFU, ceux dont je viens de parler. L'ART délivrera de nouvelles autorisations. C'est là essentiellement l'aspect développement du service public.

Afin de poursuivre le développement des services entre les partenaires, les réseaux de chaque administration, de chaque institution seront interconnectés mais on sera obligé de passer par le biais d'un opérateur, donc de louer des lignes auprès de cet opérateur pour pouvoir passer du GFU Ville par exemple au GFU Rectorat et là bien sûr le service sera payant. C'est un avantage qu'on avait jusqu'à présent et qu'on perd. Pour choisir cet opérateur, nous allons lancer une procédure d'appel d'offres, c'est

ce qui est proposé dans la délibération. Le réseau commun deviendra alors réseau ouvert au public et permettra, grâce à cet opérateur, de s'ouvrir sur le monde extérieur et singulièrement sur le monde de l'économie et donc des entreprises. Cela fait de longs mois, pour ne pas dire plus, que nous nous battons pour arriver à ce résultat, nous y sommes arrivés, c'est incontestablement un plus pour la Ville de Besançon qui pourra ainsi proposer aux chefs d'entreprise qui s'installeront à Besançon, sur les zones d'activités, de bénéficier ainsi de haut débit.

Je voudrais en conclusion insister sur un point qui me paraît fondamental car il a convaincu l'ART au fond de nous laisser poursuivre dans cette voie, c'est la notion de projet. On parle beaucoup des nouvelles technologies d'information, de communication, etc., il ne se passe pas de semaine sans qu'on lise des articles dans différentes revues spécialisées ou non, mais je crois que l'important c'est de savoir ce qu'on en fait. Au fond, on va utiliser ces nouvelles technologies pour quoi faire, pour quel service, pour quel projet, pour quelle ambition ? C'est ce qui a guidé notre réflexion depuis le départ, le partenariat entre diverses institutions de Besançon a été là aussi perçu comme un élément fort de notre réflexion. Ce projet doit, je le répète, servir à améliorer la qualité des services rendus à l'utilisateur. Vous n'avez peut-être pas fait attention mais tout à l'heure on a voté 8 millions de crédits supplémentaires, et parmi ceux-ci il y a 300 000 F du côté de l'informatique, 500 000 F du côté de l'électricité pour poursuivre le programme d'informatisation de nos écoles. Il y a donc bien une amélioration de la qualité du service public Education Nationale en direction des élèves de nos écoles primaires et ça c'est quelque chose de très fort. On a parlé aussi de numérisation, de documents culturels, etc., le Réseau LUMIERE pourra lui aussi apporter des réponses à tout cela. Voilà le projet que nous souhaitons poursuivre bien évidemment, qu'il s'agisse du volet service public ou du volet développement économique.

M. LE MAIRE : Ce qui me surprend c'est que tu restes avec des GFU, c'est-à-dire avec des groupes fermés d'utilisateurs alors que tu vas les ouvrir aux utilisateurs.... ils resteront fermés et on les ouvrira comment ?

M. VUILLEMIN : Il y aura donc différents GFU : le GFU Ville, le GFU Université, le GFU Défense, le GFU District, etc. et l'opérateur qu'on va choisir va gérer le réseau commun, des fibres communes du réseau et c'est ce réseau commun, ces fibres communes qui pourront être mises à disposition, louées à d'autres et notamment à des entreprises.

M. BONNET : Je crois me souvenir que la DATAR avait dit que nous étions en tête en Europe il y a deux ans pour notre Réseau LUMIERE. Est-ce qu'après les freins administratifs et juridiques que vous avez rencontrés on a gardé cette belle position sur le plan européen ?

M. VUILLEMIN : Sur le plan français, je pense.

M. BONNET : J'avais entendu dire ici qu'on était dans les premiers au niveau européen mais si ce n'est que français c'est déjà bien. Est-ce que les freins administratifs et juridiques que vous avez rencontrés nous ont permis quand même de garder cette place enviable ?

M. VUILLEMIN : Je ne consulte pas les classements spécialisés pour savoir si Besançon est première, deuxième, etc. ce n'est peut-être pas cela le plus important. Toute la France nous regardait, cela nous l'a été dit mercredi dernier car nous étions effectivement en tête, nous avons pris des initiatives et tout le monde regardait comment allait évoluer notre Réseau. Nous sommes, je crois, la première ville à lancer un appel d'offres pour choisir un opérateur sur ce type d'opération. Ce qu'il faut bien voir c'est qu'en tout état de cause, tous les problèmes, tous les obstacles qu'on a rencontrés, les autres les auraient rencontrés aussi dès lors qu'ils voulaient suivre la même démarche que nous. Ce qui nous a été dit mercredi dernier et qui est quand même une formidable reconnaissance de tout le travail que nous avons fait, c'est que le dossier de la Ville de Besançon sera un peu le dossier pilote pour tout ce qui va se faire au niveau national.

Aussi, je rends hommage aux services, à M. LAMBEY, car ce n'est pas un dossier facile. Parfois on avait l'impression de progresser, on faisait un pas puis on rencontrait un nouvel obstacle qui arrêta, qui freinait notre travail. On ne s'est pas découragé, on a continué et je crois que cette reconnaissance par l'ART est peut-être la meilleure récompense qui pouvait nous être faite.

M. DUVERGET : Je crois qu'on est effectivement dans une révolution considérable et avec une accélération du temps dans ce domaine. Je voudrais poser deux questions. La première : il y a un an et demi, il y a eu signature d'une convention avec la Cinquième...

M. VUILLEMIN : Banque de programmes et de services de la Cinq.

M. DUVERGET : ...absolument et je voudrais savoir où on en est, quel est l'impact dans l'ensemble des écoles de Besançon, si on a évalué les utilisateurs parce que c'est une opération qui est tout à fait remarquable de transmettre des paquets d'informations la nuit et de pouvoir les utiliser le matin dans sa classe.

L'autre question que je poserai, c'est qu'à partir du moment où effectivement vous êtes pilote sur le plan national, pouvez-vous développer, exporter ce savoir-faire, non seulement sur le plan de l'idée auquel cas on risque de vous copier, mais sur le plan véritablement d'être le point de départ d'un réseau qui soit un réseau franc-comtois car je crois savoir que le Nord Franche-Comté peut être intéressé mais peut aussi, on est toujours dans cette dualité il ne faut pas rêver, initier un certain nombre d'évolutions dans ce domaine. D'autre part, nous ne sommes pas seuls, il y a le Réseau LUMIERE ici et toute la galaxie des autres réseaux. Alors où en sommes-nous pour faciliter l'accès de tout un chacun en utilisant le Réseau LUMIERE, l'accès à toutes les autres autoroutes qui existent autour de nous ?

M. JACQUEMIN : C'est un dossier intéressant. Quelles sont les raisons qui ont fait qu'on soit obligé de passer du mono GFU au pluri GFU institutionnel ? Deuxième question : qui est propriétaire actuellement du Réseau, comment s'est réparti jusqu'à aujourd'hui l'investissement car au fond il faut essayer de récolter ce qui a été semé aussi par une bonne transaction commerciale ? Troisième question : vous êtes appelé maintenant à lancer un appel d'offres en direction d'opérateurs, le cahier des charges va très directement traduire vos objectifs, ce que vous voulez faire du Réseau. C'est donc un cahier des charges qui mérite une réflexion excessivement approfondie. Il y a certes des compétences internes importantes à la Ville et vous avez des partenaires, mais envisagez-vous de vous adjoindre des conseils extérieurs sur cette affaire-là, les choses en télécommunication allant tellement vite aujourd'hui que c'est une affaire forcément délicate.

Enfin, vous faites allusion à la fourniture de services de transports sur le réseau ouvert au public. Comment se fait l'ouverture vers le public ? Dans le schéma que vous nous donnez, a priori je ne le vois pas. Comment se fera l'ouverture au public, quels seront les services que vous chercherez à rendre au public ? Je crois qu'enfin on a trouvé la solution juridique qui était recherchée pour donner une ouverture aux entreprises, au monde économique ; de cela je ne peux que me réjouir.

Mme WEINMAN : A ce point du dossier, j'aimerais simplement demander à M. VUILLEMIN qu'il veuille bien envoyer un historique et une explication circonstanciée de ce qu'est le Réseau LUMIERE à la DRIRE, qui commande quelquefois des rapports qui sont ma foi très lacunaires, vagues, pleins d'inepties certaines fois, notamment sur cet aspect de technologie. Je crois qu'on peut difficilement accepter qu'on dise que Besançon n'a pas innové dans ce domaine-là.

M. FERREOL : Je voudrais peut-être répondre sur un tout petit aspect mais néanmoins décisif me semble-t-il puisque historiquement c'est à partir des bibliothèques qu'est né le Réseau LUMIERE. Vous avez peut-être noté, Monsieur DUVERGET puisque vous posiez la question, concernant l'expérimentation du développement d'espace multimédia que dans un autre point de l'ordre du jour, nous avons évoqué la subvention du Ministère de la Culture. Besançon, grâce au Réseau LUMIERE et grâce à cette avance donne actuellement à la Bibliothèque l'accès direct non seulement à Internet mais nous avons le droit de tester, d'expérimenter un certain nombre de documents, en particulier documents de la

Cinquième qui sont mis à disposition du public en libre accès justement pour tester la valeur pédagogique de ce Réseau. Je voulais simplement apporter cet élément-là. Je ne sais pas où cela en est dans sa relation avec les écoles, l'objectif étant, à partir des bibliothèques et dans le câblage des écoles d'étendre et de fournir cet outil à l'ensemble des établissements lorsqu'ils sont équipés. Voilà un exemple d'application. J'en donnerai un deuxième très concret, si les choses avancent, qui est l'idée d'offrir par exemple un kiosque et une billetterie à l'ensemble du public pour les grosses structures du spectacle vivant à Besançon dans un point central. Voilà par exemple une possibilité que notre outil Réseau LUMIERE pourrait fournir dans ce domaine culturel.

M. VUILLEMIN : Je vais essayer de répondre un peu à tout cela. Je vais commencer peut-être par le plus facile : pourquoi est-on passé d'un mono GFU à un multi GFU ? D'abord ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est l'ART qui nous l'a vivement suggéré. A l'origine, cela vient d'être rappelé, il y avait la Ville, l'Université, le Rectorat, l'Hôpital, la Défense, le Département ; frappaient à notre porte la Région, le District, la Chambre de Commerce, l'Equipement et peut-être d'autres. Bien que réglementairement le nombre de membres d'un GFU ne soit pas limité, on nous a clairement fait comprendre qu'il fallait peut-être quand même revoir les choses autrement. Au départ on avait déjà accepté cette idée de passer d'un mono à un multi mais ce que l'on souhaitait, c'est que ces multi GFU ne soient pas des GFU institutionnels mais des GFU thématiques, c'est-à-dire qu'on ait un Réseau éducation, un Réseau culture, un Réseau sécurité. Cela non plus n'a pas été accepté parce que sur ce même réseau on aurait trouvé des membres qui n'avaient pas forcément de lien ou d'intérêt commun. Je crois que la notion de GFU est liée aussi à la notion d'intérêt commun et préexistant à la mise en place du GFU. La solution qui nous a été suggérée encore une fois, c'est donc de passer du mono au multi. On n'allait pas se braquer, rester sur notre position alors que c'était le point qui permettait de faire évoluer le dossier et d'avancer. On a donc accepté de passer du mono au multi institutionnel.

Qui est propriétaire ? Actuellement chaque membre du GFU est copropriétaire à hauteur des investissements consentis. Pour la Ville, je crois que c'est de l'ordre de 30 et quelque %. A terme, après cette opération d'appel d'offres, la propriété sera transférée à un syndicat mixte qui va se mettre en place au début de l'année 2000, qui comprendra les trois collectivités : Ville, Région, Département et la Chambre de Commerce. Cela fera l'objet de négociations et une convention liera ce futur syndicat à la Préfecture qui a aussi frappé à la porte et qui donc aura aussi son GFU. La Préfecture ne peut pas figurer dans un syndicat mixte, donc il fallait bien trouver une solution qui permette, je dirais, de ne laisser personne au bord du chemin pour reprendre une expression, que tout le monde puisse «tirer parti» de l'exploitation de ce réseau.

Une question sur l'appel d'offres ; en ce domaine, on essuie un peu les plâtres, car à ma connaissance, il n'y en a jamais eu et je ne vous cache pas qu'on a beaucoup parlé de cela avec l'ART qui s'est proposée de nous aider car on n'a pas la prétention d'être meilleur que les autres, de tout inventer, etc. On va discuter avec cet organisme pour la rédaction de ce cahier des charges. La question qui nous préoccupe d'ailleurs n'est pas tellement au niveau de la rédaction du cahier des charges mais au niveau du résultat de l'appel d'offres. Supposons par exemple que personne ne réponde à cet appel d'offres, hypothèse qu'on ne peut pas écarter complètement, ou que l'on ait une réponse qui économiquement soit difficile à assumer. Que ferons-nous ? On a posé la question à l'ART qui ne nous a pas vraiment répondu, donc ce sont des choses qu'il faudra éventuellement revoir. Je souhaite bien sûr qu'on ait différents candidats, qu'on puisse choisir le moins ou le mieux disant, etc. mais c'est des hypothèses qu'on ne peut pas complètement écarter. Pour répondre directement à la question de M. JACQUEMIN, tout ce travail on va le faire en étroite liaison avec des personnes spécialistes en ce domaine.

Monsieur DUVERGET, nous avons effectivement signé en présence de M. le Recteur une convention par laquelle la Ville de Besançon, par le biais de ce réseau, raccordait ses écoles, au moins certaines d'entre elles, à la Banque de Programme et de Service de la Cinq. Les premières écoles primaires que l'on a raccordées au réseau et dans lesquelles on a installé le matériel adéquat ont été choisies en étroite partenariat avec l'Inspection Académique car il fallait absolument que ce matériel soit «attendu» et qu'il corresponde à un projet pédagogique, sinon on aurait refait ce qui s'est fait en 1983 ou 1984 quand il y a eu le plan informatique où certains matériels sont restés dans les cartons. 8 écoles

primaires ont donc été raccordées pour lesquelles il y a eu le matériel et un bilan a été établi, je crois que Danièle TETU y a fait rapidement allusion tout à l'heure. Je pense que la BPS (Banque de Programme des Services de la Cinq) fait partie de ce bilan et la conclusion est qu'il faut continuer. J'ajouterai un commentaire : on parle beaucoup aujourd'hui de la société de l'information dans laquelle la France doit entrer, il faut préparer le citoyen de demain, bien sûr, mais le citoyen de demain, il est où ? Aujourd'hui il est dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos lycées et la meilleure manière de le préparer et de faire en sorte que chaque enfant soit placé dans les mêmes conditions d'égalité de sensibilisation, de formation à l'égard de ce nouveau matériel, c'est bien de l'installer dans le service public de l'Education Nationale. C'est le raisonnement qu'on a tenu et c'est ce qu'on va essayer de faire, c'est ce plan d'informatisation des écoles dans lequel on va s'engager mais qui soulève un problème qui ne peut pas être résolu ici, c'est le problème de l'égalité car le citoyen de demain il n'est pas seulement à Besançon, à Lyon, à Marseille, il est aussi dans nos villages, dans nos chefs-lieux de canton. Est-ce que, dans les écoles de ces villages, de ces chefs-lieux de canton, l'élève aura à sa disposition le micro-ordinateur qui va bien, etc., il y a là un vrai problème !

M. LE MAIRE : On en sait plus maintenant sur ce Réseau LUMIERE et merci à Jacques qui s'est bien investi dans ce dossier».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.